AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le ***Règlement numéro 380-2022 décrétant les normes et la tarification des espaces de stationnement situés sur le site de l'ancienne pisciculture de Mont-Blanc*** adopté par le conseil des maires de la MRC des Laurentides lors de sa séance tenue en date du 19 mai 2022, est **entré en vigueur**.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du règlement susmentionné au bureau de la MRC des Laurentides sis au 1255, chemin des Lacs, à Mont-blanc, ou au bureau de chacune des villes et municipalités locales faisant partie de la MRC des Laurentides.

Donné à Mont-Blanc, ce 27 mai 2022.

Isabelle Daoust, *CPA, CGA*
Greffière-trésorière adjointe et directrice des finances